

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 24 JUIN 2008**

---

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2008, s'est réuni en séance publique le **MARDI 24 JUIN 2008 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

\* \* \* \* \*

**PRESENTS**

Maire : M. PAGNY

Adjoints au Maire : Mme BONNIN, M. SANSON (départ à 20 h 10 au cours du point n° 5a), M. GADAN, Mme COPELAND, Mme SERT, M. MICHEL, M. ROZOT.

Conseillers municipaux : M. PEREIRA AFONSO DIREITO, Mme DEMAGNY (arrivée à 19 h 25 au cours du point n° 1), Mme BRISSON, Mme POLVORINOS-FERNANDEZ (départ à 19 h 25 au cours du point n° 1 et retour à 22 h 20 au cours du point n° 17a), Mme CLARY (arrivée à 20 h 10 au cours du point n° 5a), Mme TISSERAND, Mme LEROUX, M. ARCHIDEC, M. GREE, Mlle JOULAUD, M. MARENA (départ à 21 h 15 après le vote du point n° 8), M. BERNASCON, Mlle BARE, Mlle HADJAL, Mme RAGAIN, M. LECAMUS, M. GREGOIRE, M. PERROUX, Mlle NEILZ, M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT.

**POUVOIRS**

M. SANSON	à	Mme COPELAND à son départ
M. THIOBANE	à	M. ROZOT
Mme POLVORINOS-FERNANDEZ	à	Mlle HADJAL à son départ jusqu'à son retour
M. GAUDEFROY	à	Mme BONNIN
Mme CLARY	à	M. GADAN jusqu'à son arrivée
M. MARENA	à	M. BERNASCON à son départ

**ABSENTE EXCUSEE**

Mme JAL

\* \* \* \* \*

M. le Maire déclare ouverte, à 19 h 10, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme TISSERAND, secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

M. le Maire annonce au Conseil Municipal :

- . le classement du cinéma Le Cinq "art et essai 2008"
- . le nombre d'entrées au cinéma dans le cadre de la convention de partenariat, soit 10.563 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 au 24/06/08
- . le calendrier des séances du Conseil municipal au titre du 2<sup>ème</sup> semestre 2008 : 7 octobre, 12 novembre, 9 décembre (dates prévisionnelles)
- . le dépôt sur tables des comptes-rendus du Conseil communautaire en dates des 3 mars et 26 avril
- . l'inauguration du complexe aquatique de Marne et Gondoire samedi 28 juin à 10 h 00.

\* \* \* \*

**N°A      Procès-verbal de la séance du 28 mai 2008 - Adoption -**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve** le procès-verbal de la séance du 28 mai 2008.

**N°01      CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire -**

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Dans le cadre de la délégation que lui a accordée le Conseil Municipal par délibération du 28 mars 2008, M. le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du CGCT rend compte des documents qu'il a signés, à savoir :

**FONCIER**

- **le 30 mai 2008** un contrat de location de courte durée de l'ensemble immobilier de 3.500 m<sup>2</sup> environ à usage d'entrepôts et de bureaux sis à Lagny-sur-Marne 166 à 178 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, moyennant un loyer fixé sur la base de 10.000 € H.T. par mois + TVA.

**MARCHES PUBLICS - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)**

**Culture**

- Charles Vanel
  - **le 05 mai 2008** une convention avec l'Etablissement public de coopération culturelle pour les arts de la scène et de l'image en Ile-de-France "ARCADI" à 75468 PARIS et la SARL "MIKITI" à 69480 LUCENAY pour la diffusion du spectacle "Les Soirées What You want".
  - **le 28 mai 2008** un contrat de vente avec l'association "LE CRI DU CHŒUR" à 06300 NICE pour une représentation d'un quatuor le 04 octobre 2008. Coût : 4 177,80 € T.T.C.
  - **le 04 juin 2008** un contrat à titre gracieux avec M. Florian HERNANDEZ à 77400 DAMPMART pour deux prestations musicales guitare et voix le 21 juin 2008 dans le cadre de la Fête de la Musique.
  - **le 04 juin 2008** un contrat de cession avec l'association "ASSOC'PIQUANTE" à 93160 NOISY-LE-GRAND pour une représentation du spectacle "Jour de Fête" le 21 juin 2008 dans le cadre de la Fête de la Musique. Coût : 1 500,00 € T.T.C.

- Musée

- **le 11 juin 2008** une convention avec l'association "L'ENFANCE DE L'ART" à 92100 BOULOGNE pour une animation autour de la photographie et de l'aquarelle sur le thème de l'exposition "du baroque au néo-impressionnisme, le musée sort de ses réserves" tout le long de l'été. Coût : 14 273,00 € TTC.

**Événementiel**

- **le 04 juin 2008** un contrat de cession avec la compagnie "SANVIC" à 75019 PARIS pour l'organisation de 6 séances de contes sur la tour des Pêcheurs, à raison de 2 séances par jour, les 12 juillet, 02 et 23 août 2008 dans le cadre des animations d'été de la Ville. Coût : 1 200,00 € T.T.C.

**Dans le cadre de la Fête de la Marne le 22 juin :**

- **le 21 mai 2008** un contrat d'engagement avec l'association "SOUS LES TONNELLES" à 94400 VITRY-SUR-SEINE pour une prestation musicale. Coût : 750,19 € T.T.C.
- **le 21 mai 2008** un contrat d'engagement avec l'association "TNS TERRE-NEUVE SPORTIF" à 77500. Coût : 500,00 € T.T.C.
- **le 21 mai 2008** un bon de réservation avec l'association "LES VELOS FOUS" à 77200 TORCY pour la location de 35 vélos pour adultes et enfants à partir de 5 ans. Coût : 1 760,00 € T.T.C.
- **le 28 mai 2008** une convention d'animation avec la société "ISIS TRADE" à 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES pour une animation autour des jeux du monde. Coût : 1 400,00 € T.T.C.
- **le 02 juin 2008** un contrat de location avec la société "AIR2JEUX" à 93160 NOISY-LE-GRAND pour deux activités "Nemo et sa bande" et "Tir à l'élastique". Coût : 835,21 € T.T.C.
- **le 02 juin 2008** un contrat avec l'association "LO-VELO" à 78190 TRAPPES pour la location de 3 Rosalie/2 pédaleurs et 3 Rosalie/4 pédaleurs. Coût : 1 346,00 € T.T.C.
- **le 06 juin 2008** un contrat pour prestations de promenade en calèches avec "LES ECURIES DE LA CHAUSSEE" à 77139 PUISIEUX. Coût : 1 421,80 € H.T.
- **le 06 juin 2008** une convention gracieuse de représentation publique de groupe de musique amateur avec "MUSE VERTE" à 77450 ESBLY.
- **le 06 juin 2008** un contrat de cession du spectacle "SMOKIN'FUZZ" avec "KING FUZZION PRODUCTION" à 91240 ST MICHEL S/ORGE. Coût : 1 500,00 € H.T.
- **le 06 juin 2008** un contrat de cession du spectacle " THE OLYMPIC DRAGONS" avec "KING FUZZION PRODUCTION". Coût : 1 000,00 € H.T.
- **le 10 juin 2008** un contrat pour une animation de sculpture sur sable avec la SARL "DELTA SERVICES ORGANISATION" à 75018 PARIS. Coût : 1 485,00 € H.T.

**Enfance**

- **le 27 mai 2008** un contrat de réservation avec l'association "SMEAG" à 77450 JABLINES pour 2 séjours de camping et d'activités à l'espace loisirs de Jablines-Annet du 21 au 27 juillet 2008 et du 18 au 22 août 2008. Coût : 3 645,00 € T.T.C pour les 2 séjours.

## Informatique

- **le 27 mai 2008** un contrat de support informatique avec la société "HEWLETT-PACKARD FRANCE" à 92788 ISSY-LES-MOULINEAUX pour l'entretien et la maintenance des serveurs en Mairie. Redevance annuelle : 3 192,00 € H.T. Durée : 1 an.

## Services Techniques

- **le 10 juin 2008** un contrat avec la société "LES CARS MARIE" à 93600 AULNAY-SOUS-BOIS pour la location de véhicule type autocar sans chauffeur. Coût : 2 700,00 € HT mensuel. Durée : 4 mois.

## Urbanisme

- **le 26 mai 2008** une convention avec le Département de Seine-et-Marne à 77011 MELUN pour l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement 2008 pour un montant de 3 € x 1 805 logements soit 5 415,00 €.

## SERVICE

- **le 28 mai 2008** un marché à bons de commande avec la société "ATS ACTION TOTALE SECURITE" à 94022 CRETEIL pour la surveillance par des agents de sécurité ou des agents conducteurs de chiens. Les prestations de service concernent principalement le Parc des sports, le Centre de Loisirs Sans Hébergement. Tous les locaux publics et le domaine public peuvent être lieux d'exécution. Montants : mini : 50 000,00 € TTC, maxi : 187 000,00 € TTC. Durée : 1 an.
- **le 06 juin 2008** un contrat de maintenance annuelle du système de paiement par carte bleue du service enfance, avec la Société C.S.D. 94607 CHOISY-LE-ROI. Montant : 165,00 € H.T.
- **le 06 juin 2008** un marché à bons de commande avec la société "SNNS" à 92320 CHATILLON pour le service de nettoyage de la salle polyvalente "Le Totem". Montants : mini : 500,00 € HT, maxi : 6 000,00 € HT. Durée : jusqu'au 28 février 2009.
- **le 06 juin 2008** un marché de service avec la société "RECRE'ACTION" à 77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES pour la maintenance des jeux et sols souples dont la Ville est propriétaire. Coût : 7 000,80 € HT. Durée : 1 an, renouvelable 3 fois.
- **le 09 juin 2008** un avenant n°1 au marché n°186/2006 de maintenance des ascenseurs et monte charges avec la société "OTIS" à 92300 LEVALLOIS-PERRET, concernant l'ajout de l'entretien de la chaise élévatrice située à l'OTMG. Montant en plus value : 500,00 € HT.

## FOURNITURE

- **le 28 mai 2008** un marché à bons de commande pour la fourniture de consommables informatiques :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – Consommables pour imprimantes à jets d'encre	"OFFICEXPRESS" A 93213 SAINT-DENIS- LA-PLAINE CEDEX	Mini : 500,00 € Maxi : 13.500,00 €
3 – Consommables pour fax et divers consommables informatiques		Mini : 500,00 € Maxi : 4.000,00 €

## TRAVAUX

- **le 06 juin 2008** un marché de travaux de réfection de peinture dans divers bâtiments communaux :

Lot	Entreprise	Montant TTC
2 – Maternelle Heurteaux classe n°4	"SARL AZUR PEINTURE" A 93100 MONTREUIL	3.316,39 €
6 – Elémentaire Orme Bossu classe CM2 (RDC)		2.629,65 €
7 – Ecole Fort-du-Bois groupe n°1 – Bureau – Classes n°1 et n°2 et salle informatique circulation 1 et 2		15.924,74 €

- **le 09 juin 2008** un marché de travaux de réfection de peinture dans divers bâtiments communaux avec la Société "L ET B ENTREPRISE" à 77183 CROISSY-BEAUBOURG - lot n°14 : cimetière - Deux caveaux. Montant : 2.176,72 € T.T.C.

**Le Conseil Municipal prend acte** de ces décisions.

### ➔ - POINTS SUPPLEMENTAIRES :

M. le Maire propose à l'assemblée d'examiner lors de la présente séance les points supplémentaires suivants :

- . piscine municipale de Lagny-sur-Marne – Transfert
- . jeunesse – Tarifs – Vacances d'été
- . secteur des Hauts Bouillons :
  - principe de désenclavement de l'îlot pour la création de voiries
  - acquisition de terrains.

Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'examen de ces questions.

### N°02 CONSEIL MUNICIPAL – Règlement intérieur – Adoption –

**Le Conseil municipal adopte** le règlement intérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Votes pour : 30

Vote contre : 0

Abstentions : 2 (M. SIMIOT, Mme MOKEDDEM)

### N°03 AFFAIRES FINANCIERES – Compte de gestion 2007 – Approbation –

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité** le compte de gestion de l'exercice 2007 établi par le comptable de la commune et présentant les comptes de conformité avec les écritures du compte administratif soit :

Compte de gestion 2007	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
EN €				
Prévu	11 197 802,30	11 197 802,30	23 451 857,90	23 451 857,90
Réalisé	6 797 996,91	7 646 591,20	22 983 410,40	24 751 480,11
Résultat de l'exercice		848 594,29		1 768 069,71
Résultat antérieur reporté	706 866,38			1 091 046,53
<b>Résultat final 2007</b>	<b>141 727,91</b>		<b>2 859 116,24</b>	
<b>Excédent de clôture 2007</b>	<b>3 000 844,15</b>			

**N°04 AFFAIRES FINANCIERES – Désignation du Président de séance pour la délibération sur le compte administratif 2007 –**

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Mme BONNIN, Premier adjoint au Maire, en tant que Président de séance pour la délibération sur le compte administratif 2007.

**N°05a AFFAIRES FINANCIERES – Compte administratif 2007 – Ville –**

M. le Maire présente, commente et analyse le compte administratif 2007 dégageant :

- en section de fonctionnement un excédent de clôture de.....	2.859.116,24
- en investissement, un besoin de financement de .....	1.214.040,61
(y compris les restes à réaliser)	
soit un excédent cumulé de .....	1.645.075,63

Il développe :

- les différentes composantes des sections d'investissement et de fonctionnement,
- la comparaison avec ceux des exercices précédents et avec des moyennes de communes de même strate démographique,
- l'analyse financière de la commune sous différents aspects : services rendus aux usagers, effort d'équipement, niveau d'endettement, capacité d'épargne, et marges de manœuvre financières.

Sous la présidence de Mme Sylvie BONNIN, Premier adjoint au maire, le Conseil municipal adopte le compte administratif 2007 Ville, à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

27 voix pour

0 voix contre

5 absentions (Mme RAGAIN, M. LECAMUS, M. GREGOIRE, M. PERROUX, Mlle NEILZ)

**N°05b AFFAIRES FINANCIERES – Compte administratif 2007 – Affectation du résultat d'exploitation : Ville –**

Considérant les soldes de clôture figurant au compte Administratif 2007, à savoir :

**EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Recettes = 25 842 526,64 €**

(dont recettes de l'exercice 24 751 480,11 € + Excédent N-1 de 1 091 046,53 €).

**Dépenses = 22 983 410,40 €**

**Disponible à affecter = 2 859 116,24 €**

**EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>Réalisations</b>	<b>+</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Recettes =</b>	7 646 591,20 €		49 066, 84 €
<b>Dépenses =</b>	6 797 996,91 €		1 404 835,36 €
<b>Déficit d'exécution N-1 =</b>	<b>706 866,38 €</b>		
<b>02 <u>Besoin de financement</u></b>	<b>+ 141 727, 91 €</b>		<b>- 1 355 768, 52 €</b>

**Besoin de financement y compris les restes à réaliser**

**- 1 214 040, 61 €**

l'affectation du résultat 2 859 116,24 € est décidée suivant cette ventilation :

- ✓ 1 214 040, 61 € au compte R 1068 pour l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement ;
- ✓ 1 645 075, 63 € de solde disponible à reporter en fonctionnement au compte R002.

Ces soldes seront repris au Budget 2008 par décision modificative par délibération séparée.

**L'affectation du résultat d'exploitation Ville est adoptée à l'unanimité.**

**N°05c AFFAIRES FINANCIERES – Compte administratif 2007 – Annexes au compte administratif – Communication –**

- opérations immobilières réalisées par la collectivité -

**Le Conseil municipal prend acte :**

- du rapport synthétique de la politique foncière conduite en 2007

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par

23 voix pour

0 voix contre

8 abstentions (Mme RAGAIN, M. LECAMUS, M. GREGOIRE, M. PERROUX, Mlle NEILZ. M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT)

**N°06 AFFAIRES FINANCIERES – Décision modificative n°2 – Budget Ville – Exercice 2008 –**

**Le Conseil municipal adopte** la décision modificative intégrant les résultats de l'exercice 2007, des ajustements, compléments et transferts de crédits n° 2.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

24 voix pour

0 voix contre

8 abstentions (Mme RAGAIN, M. LECAMUS, M. GREGOIRE, M. PERROUX, Mlle NEILZ. M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT)

**N°07 AFFAIRES FINANCIERES – Admission en non-valeur -**

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité** l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables représentant un montant total de 4 251,24 €.

**N° 08 AFFAIRES FINANCIERES – Droit à l'image – Autorisation de transaction avec des particuliers –**

**Le Conseil municipal autorise** M. le Maire à signer le protocole transactionnel établi en vue d'indemniser des particuliers suite à l'utilisation d'une photo pour une affiche sans l'autorisation de la famille.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

Vote pour : 29

Vote contre : 0

Absentions : 3 (M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT)

**N°09 SUBVENTIONS – Associations – Subventions de fonctionnement 2008 – Attribution –**

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité** d'allouer une subvention à des associations à caractère social pour l'année 2008.

**N°10 SUBVENTIONS – Associations – Subventions exceptionnelles – Attribution –**

**A l'unanimité, le Conseil municipal accorde** des subventions exceptionnelles à des associations.

**N°11 URBANISME – Plan Local d'Urbanisme – Procédure de modification II –**

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité** le projet de modification II du Plan Local d'Urbanisme, après enquête publique, qui doit permettre la création de nouveaux logements sociaux avenue Grouard.

**N°12 URBANISME – Création d'un règlement local de publicité – Constitution du groupe de travail et désignation des membres représentant le Conseil municipal –**

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve** le principe de l'élaboration d'un règlement de publicité portant sur les enseignes, pré-enseignes et publicité et **désigne** les élus qui représenteront la Ville dans le groupe de travail constitué par M. le Préfet.

**N°13 AFFAIRES TECHNIQUES – Construction du Centre Technique Municipal –**

**Le Conseil municipal autorise** M. le Maire à suspendre la procédure en cours concernant la construction du Centre Technique Municipal et charge le groupe de travail d'analyser la faisabilité d'implantation de celui-ci dans les locaux sis 166 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

Voix pour : 31

Voix contre : 0

Abstention : 1 (Mme MOKEDDEM)

**N°14 AFFAIRES TECHNIQUES – Convention de groupement avec le Centre Communal d'Action Sociale pour le marché d'assistance en assurance et pour le marché d'assurances –**

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité** la convention de groupement avec le C.C.A.S pour le marché d'assistance en assurance et pour le marché d'assurances.

**N°15 AFFAIRES TECHNIQUES – Avenant n°1 au marché n°07/186 pour la fourniture de signalisation verticale –**

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité** l'avenant n° 1 au marché à bons de commande pour la fourniture de signalisation verticale, sur 3 ans, portant modification du montant pour la 1<sup>ère</sup> année.

**N°16 ENVIRONNEMENT – Elaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée –**

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le projet d'inscription par le Conseil Général de voies de Lagny-sur-Marne dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

**N°17 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – Fixation des tarifs périscolaires -**

- a) restauration cuisine centrale,
- b) études surveillées,
- c) accueils de loisirs à la journée complète,
- d) accueils de loisirs du mercredi à la demi-journée avec repas ou avec goûter,
- e) accueils pré et post scolaires et du mercredi ou des vacances,
- f) classes d'environnement.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs des services périscolaires :

- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour la tarification de la restauration cuisine centrale,
- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour la tarification des accueils de loisirs et des accueils pré et post scolaires et du mercredi ou des vacances
- les tarifs des études surveillées, des accueils de loisirs du mercredi à la demi-journée et des classes d'environnement restant inchangés.

**N°18 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – Ecoles primaires et maternelles – Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement – Montant –**

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité, la participation financière qui sera recouvrée auprès des communes extérieures pour les élèves fréquentant une classe maternelle ou une classe primaire de Lagny-sur-Marne, et autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées.

**N°19 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – Ecoles primaires privées sous contrat d'association – Participation de la commune aux frais de fonctionnement (matériel) –**

Dans le cadre des textes réglementaires relatifs aux contrats d'association passés entre l'Etat et deux écoles privées de Lagny-sur-Marne, le Conseil municipal fixe la participation de la commune aux frais de fonctionnement de ces deux établissements scolaires pour chaque élève de classe primaire domicilié à Lagny-sur-Marne.

Adopté à la majorité, par :

18 voix pour

12 voix contre (M. BONNIN, M. ROZOT, M. GAUDEFROY, M. THIOBANE, Mme BRISSON, Mme CLARY, Mme TISSERAND, Mme LEROUX, Mlle JOULAUD, Mlle HADJAL, Mlle BARE, Mme RAGAIN).

2 abstentions (M. MICHEL, Mme POLVORINOS-FERNANDEZ).

**N°20 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – Collège des 4 Arpents – Charges de fonctionnement et d'investissement – Répartition entre les communes – Année 2007 -**

La proposition de répartition des charges du collège des 4 Arpents au titre de l'année 2007 entre les communes dont les enfants fréquentent ces établissements, **est adoptée à l'unanimité.**

**N°21 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – Convention avec la Ville de Pomponne pour la fourniture de repas aux personnes âgées par la cuisine centrale – Adoption –**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise** M. le Maire à signer une convention avec la Ville de Pomponne pour poursuivre la fourniture aux Anciens de cette commune, de repas confectionnés par la cuisine centrale.

**N°22 AFFAIRES CULTURELLES – Conservatoire municipal de Musique – Tarifs-Fixation –**

**Le Conseil municipal décide** une réévaluation des tarifs du Conservatoire municipal de musique, les tarifs d'inscription annuelle restant inchangés de même que les tarifs des 3 premières tranches.

Adopté à la majorité :

Voix pour : 30

Voix contre : 1 (Mme MOKEDDEM)

Abstention : 1 (M. SIMIOT)

**N°23 AFFAIRES CULTURELLES – Espace Charles Vanel – Entrées spectacles – Tarifs – Fixation –**

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité** l'ajout d'une mesure à la grille des tarifs d'entrée aux spectacles de l'Espace Charles Vanel qui sont inchangés.

**N°24 AFFAIRES GENERALES – Avenant n°1 au marché n°37/2006 de reprise de concessions du cimetière –**

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité** l'avenant n°1 d'augmentation de tarifs concernant le marché de reprise de concessions du cimetière.

**N°25 AFFAIRES GENERALES – Cimetière communal – Tarifs – Fixation –**

La modification des tarifs du cimetière **est décidée par le Conseil municipal, à l'unanimité**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**N°26 PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents**

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité** la création et la suppression de postes au tableau des effectifs des emplois permanents afin de tenir compte des mouvements de personnel et de l'évolution de l'effectif de la commune.

**N°27 COMMUNICATION – Stationnement de surface – Parc de stationnement Delambre – Gestion – Rapport annuel du fermier –**

**Le Conseil municipal prend acte** du rapport d'exploitation du stationnement sur voirie et du parc de stationnement Delambre présenté par la Société Vinci Park/Effiparc pour l'année 2007.

**N°28 COMMUNICATION – ZAC multisites des Tanneurs – Compte rendu annuel 2007 de la Société "Aménagement 77" –**

**Le Conseil municipal prend acte** du compte rendu financier annuel de la Société "Aménagement77" concernant la ZAC multisites des Tanneurs.

**N°29 PISCINE MUNICIPALE DE LAGNY-sur-MARNE – Transfert –**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, acte** au 16 juin 2008 le transfert de personnels affectés à la piscine municipale de Lagny-sur-Marne à la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire, et **autorise** M. le Maire à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à la finalisation de ce transfert.

**N°30 JEUNESSE – Tarifs – Vacances d'été –**

**Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité,** la tarification des sorties journalières et des mini-séjours qui seront mis en place pendant les vacances d'été pour les jeunes Latignaciens âgés de 12 à 17 ans.

**N°31 URBANISME – Secteur des Hauts Bouillons –**

**Le Conseil municipal confirme** le principe de désenclavement par la création de voiries, de l'îlot des Hauts Bouillons encadré par les chemins des Hauts Bouillons, de l'Autostrade et de Gouvernes, et **autorise** M. le Maire à signer, dans le cadre d'acquisitions amiables, les promesses de vente relatives à cette opération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 3 (M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT)

**N°32 URBANISME – Secteur des Hauts Bouillons – Acquisition des parcelles BE 266, 81,82, 265, 67 –**

Dans le cadre du projet de désenclavement de l'îlot des Hauts Bouillons, **le Conseil municipal décide** l'acquisition des terrains sis 2, chemin des Hauts Bouillons, cadastrés BE 266, 81, 82, 265 et 67 au prix de 600.000 € et **autorise** M. le Maire à signer les actes afférents.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 3 (M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT).

**N°33 URBANISME – Secteur des Hauts Bouillons – Acquisition de la parcelle BE 94 –**

**Le Conseil municipal décide** d'acquérir la parcelle BE 94 sise 24 chemin des Hauts Bouillons au prix de 363.000 € et de consentir un bail-convention d'occupation temporaire, et **autorise** M. le Maire à signer les actes afférents.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 3 (M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT)

**N°34 QUESTIONS DIVERSES –**

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites de M. PERROUX, groupe "Lagny Avenir" et du groupe "Mieux vivre ensemble à Lagny-sur-Marne".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 23 h 50.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,

**Patrice PAGNY**